



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102224</b>	De <b>M. Frédéric Lefebvre</b> ( Les Républicains - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >enseignement à distance	<b>Analyse</b> > CNED. dysfonctionnements. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>31/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dysfonctionnements du Centre national d'enseignement à distance (CNED). La scolarité est perturbée depuis le début de l'année scolaire, il manque aujourd'hui à certains élèves l'intégralité des enseignements de l'année. Certains enfants ne peuvent pas étudier des matières essentielles comme le français ou les mathématiques. En plus, il faut préciser que le personnel administratif est difficilement joignable par téléphone compte tenu du décalage horaire. Le CNED est aujourd'hui essentiel pour de nombreuses familles françaises vivant hors de France. Il permet aux familles françaises expatriées d'avoir une solution moins onéreuse que les établissements privés. Le député lui rappelle que sans aide des entreprises aux frais de scolarisation, il est difficile voire impossible d'inscrire les enfants français dans des établissements scolaires privés étrangers. Il lui demande donc si le Gouvernement entend permettre aux enfants expatriés inscrits au Centre national d'enseignement à distance de réaliser leur étude dans les mêmes conditions et dans le respect du principe d'égalité des chances.